



Province et Arrondissement de Liège
Commune d'Esneux
Place Jean D'Ardenne, 1
4130 Esneux

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 20 janvier 2022
SÉANCE PUBLIQUE

Sont présents :

Madame IKER Laura, Bourgmestre-Présidente;
Monsieur MARLIER Bernard, Monsieur CALVAER Adrien, Madame GOBIN Pauline,
Madame FLAGOTHIER Anne-Catherine, Monsieur GEORIS Pierre, Membres du Collège
communal;
Monsieur METELITZIN Steve, Président du CPAS;
Monsieur VEILLESSE Michel, Monsieur LAMALLE Philippe, Madame MORREALE
Christie, Madame DISTER Anne, Monsieur JEGHERS Pierre, Madame ARNOLIS Carole,
Monsieur HARDY Jérôme, Monsieur PERET Jérémie, Monsieur ROUSSEL François,
Madame LABASSE-JACQUE Claudine, Monsieur GUSTIN Pierre, Monsieur STERCK
Philippe, Monsieur AIRO-FARULLA Fabian, RIGAUX Vincent, LEGRAND-REVELARD
Magali, RENOTTE Nathalie, Conseillers;
Monsieur KAZMIERCZAK Stefan, Directeur général.

2. Dépendances de la ferme du Château de TILFF - Esplanade 9 : APPEL PUBLIC A PROJET - SD

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de décentralisation, notamment en son article L.1122-30 ;
Vu le droit primaire européen, la Constitution et les principes généraux de droit administratif ;
Considérant en conséquence les principes d'égalité de traitement, de non-discrimination, de transparence, de publicité et de concurrence ;

Considérant le patrimoine décrit notamment par le site « mini-Ardenne » :

Édifié au 18^e siècle et transformé aux 19^e et 20^e siècles, cet ensemble en moellons de grès et calcaire est coiffé de bâtières d'ardoises. Du quadrilatère d'origine ne subsistent que les anciennes ailes de grange et étables sous fenil; le logis dont la façade principale était tournée vers le château est aujourd'hui en ruine. La cour pavée est accessible par un portail pourvu de grilles en fer forgé datant du 20^e siècle. À droite de l'entrée, l'ancienne grange en large est percée d'un portail cintré à claveaux passants un sur deux et montants harpés; les autres percements sont remaniés ou récents. Dans le pignon droit, à rue, un fronton de remplacement daté de 1740 aux armes des Goërs de Herve-Borlez provient du château de Bilstein. Au fond de la cour, l'ancienne aile d'étables sous fenil est percée de portes en anse de panier sur montants harpés, flanquées de baies à linteau droit et piedroits chaînés; à l'étage, baies rectangulaires ou à meneau. Accolée au pignon droit de cette aile et assurant la jonction de celle-ci avec une aile en équerre d'angle plus récente, une tourelle du 18^e siècle est coiffée d'une toiture polygonale à coyaux. <http://www.mini-ardenne.be/poi.card.php?id=2611&language=fr>;

Considérant le site classé, les Ruines en pierre du pays sis à Tilff, Esplanade, 9 ;

Considérant le plan dressé par le géomètre-expert, François Bellière, en date du 02/09/2003 au terme duquel la parcelle est reprise sous le n°246N pour une superficie de 206m² (du plan de 2^eme Division, Section D joint au dossier administratif) ;

Considérant en conséquence qu'il sera proposé de marquer son accord sur l'appel public à projet dont l'objectif sera la mise en valeur de ce joyau patrimonial, ambitionnant, par ailleurs, un accès à un large public ;

Considérant que le projet devra s'inscrire dans le cadre du patrimoine avoisinant, sans dénaturer l'histoire, permettre la revalorisation du lieu dans le respect du Code du Patrimoine et du CoDT et comprendre un lieu de convivialité tout en préservant l'environnement, et en ayant égard au développement durable ;

Considérant que le projet devra, en conséquence, permettre une répercussion positive sur l'activité locale ;

Considérant que l'appel public sera clôturé le 15 mars 2022 à minuit ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et reprise au dossier sous observations ;

Vu la fiche 1.11.4.0.0 du Plan Stratégique Transversal 2018-2024, « Veiller à maintenir le patrimoine

communal » ;

Considérant en conséquence, qu'il est proposé de marquer son accord sur le projet d'appel à projet dont le texte est reproduit ici-bas ;

Vu l'avis favorable du Directeur général ;

DECIDE par 18 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

Article 1er

De marquer son accord sur l'appel public à projet suivant :

La Commune d'Esneux compte parmi ses sites classés, les dépendances de la ferme du Château de Tilff, sis à Tilff, Esplanade, 9 d'une superficie de 206 m² ainsi que des alentours dans une proportion raisonnable et nécessaire au projet déposé pour lequel elle lance le présent appel public à projet avec pour axe prioritaire, la valorisation patrimoniale et touristique.

Le projet devra être rentré **pour le 15 avril 2022 à minuit au plus tard** :

- Soit par dépôt auprès d'un agent communal qui délivrera un accusé de réception ;
- Soit par poste, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit par courriel à patrimoine.communal@esneux.be et info@esneux.be

La Commune d'Esneux passera avec le lauréat un contrat de bail emphytéotique d'une durée minimale de 15 ans (conformément au titre 7, du Livre 3 du Code civil, article 3.169) avec un canon fixé conformément à la circulaire du 23 février 2016 sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux.

Recevabilité : Pour être recevable, le candidat devra être en ordre au niveau social, fiscal et juridique. Le candidat autorise la Commune à recourir à toute base de données à laquelle elle accède pour la vérification sociale et fiscale (et uniquement à cette fin). Il joindra un extrait de casier judiciaire à son dossier. Le candidat devra justifier d'une existence d'au moins 3 ans à dater de la publication de cet appel et en conséquence, annexera ses statuts ou autre(s) document(s) probant(s).

Axes du projet : le projet devra comprendre tout planning et modalité en vue de la revalorisation patrimoniale et touristique du site ainsi que sa faisabilité budgétaire.

Procédure :

Dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination, de transparence et de publicité, pour autant que le candidat soit déclaré recevable, le projet sera retenu sur base des critères suivants :

- L'harmonisation du projet avec l'ensemble du site (/20) ;
- L'impact du projet sur la conservation patrimoniale et touristique (/20) ;
- La mise en place d'une évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le quartier (/20) ;
- Le potentiel de pérennisation et d'autonomie du projet (notamment financière) (/20) ;
- La crédibilité du planning de réalisation (/20).

Le jury sera composé des représentants de l'Administration communale, départements Patrimoine et Juridique ainsi que d'un ou plusieurs Membres du Collège communal.

LE PRESENT APPEL EST PUBLIE JUSQU'AU 15 mars 2022 INCLUS (à 23h59) SUR :

- Le site de la Commune d'Esneux,
- L'insertion dans la presse locale,
- Affichage sur toutes les antennes et le siège de l'Administration communale d'Esneux.

Personnes de contact pour toutes questions :

- Justine DUBOIS, justine.dubois@esneux.be 04/380.93.33 – Chef de service Patrimoine,
- Stéphanie DELVAUX, stephanie.delvaux@esneux.be 04/380.93.47 – Juriste.

§2. De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Par le Conseil communal,

Le Directeur général,
(sé) Stefan KAZMIERCZAK

Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
(sé) Laura IKER

La Bourgmestre,
Laura IKER